

CRTE BRETAGNE PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Assemblée Générale du Mardi 13 décembre 2022

Les L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 13 décembre 2022 à 14h30 au Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne après constatation du défaut de quorum lors de la 1ère Assemblée générale du 6 décembre 2022.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRTE Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2023,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRTE.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	183	425
Nombre de votants	20	78

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	59	75,64%
Non	5	6,41%
Vote blanc	14	17,95%

Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	59	75,64%
Non	5	6,41%
Vote blanc	14	17,95%

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	59	75,64%
Non	5	6,41%
Vote blanc	14	17,95%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Lorient, le 13 décembre 2022

Président du CRTE
Christian Boyer



Secrétaire Générale du CRTE
Sylvie Sigrist

